

# La chapelle de Notre-Dame du Pont à Monthey

La chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame a été fondée en 1490 par François Consilii (1462-1521), bourgeois de Monthey, et bâtie au delà du pont de la Vièze qui contournait alors le promontoire du Château-Vieux<sup>1</sup>. Consilii la dota en 1518, sous charge de quatre messes hebdomadaires<sup>2</sup>. Louis de Friaco en fut le premier recteur de 1495 à 1506 ; on connaît encore, au XVI<sup>e</sup> siècle, les noms de trois de ses successeurs : Antoine Velliard, en 1512 ; Georges de Pierrefontaine, en 1522 ; Guillaume Consilii, en 1565<sup>3</sup>. Ce premier édifice a subsisté jusque vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ; il semble bien qu'il a été ruiné par l'inondation de la Vièze survenue en novembre 1651.

En 1673, Anne Summermatter, épouse d'Antoine Lambien<sup>4</sup>, gouverneur de Monthey, et Marie-Madeleine Du Fay, épouse de Jean Devantéry<sup>5</sup>, capitaine général et châtelain de Monthey, firent reconstruire la chapelle à leurs frais, mais cette fois en deçà du pont, c'est-à-dire du côté du bourg.

---

<sup>1</sup> Nous avons tiré l'essentiel de cette notice d'un manuscrit rédigé par le banneret Jean Devantéry (1733-1809), châtelain de Monthey de 1759 à 1764 et de 1769 à 1777, transcrit, en 1808, par Ch.-Emm. de Rivaz dans un recueil intitulé *Documents historiques sur Monthey*, pp. 103-105 (Arch. cant., Sion, fonds de Rivaz, vol. 33). Ce manuscrit comprend un bref historique de la chapelle (p. 103), et l'appel du conseil bourgeois de Monthey à la générosité publique pour la reconstruction entreprise en 1775 (pp. 104-105). Le chanoine Anne-Joseph de Rivaz a également eu sous les yeux le manuscrit de J. Devantéry, dont il a transcrit de plus longs extraits (*Opera historica*, t. VI, pp. 484, 557-558, manuscrit aux Arch. cant., Sion, fonds de Rivaz). Dans sa *Chronique* manuscrite (Sion, Arch. cant., L. 393, pp. 234-235), le chanoine Hyacinthe Carraux (1802-1872), à son tour, a recopié la notice transcrite par A.-J. de Rivaz. — Voir aussi Tamini et Delèze, *Nouvel Essai de Vallesia Christiana*, St-Maurice, 1940, p. 150.

<sup>2</sup> *Armorial Valaisan*, Zurich, 1946, art. *Concily*, p. 66.

<sup>3</sup> A.-J. de Rivaz, *op. cit.*, p. 484. — Les dates des recteurs sont celles que donne de Rivaz : elles ne concordent pas toutes avec celles qui figurent dans Tamini et Delèze, *op. cit.*, et dans l'*Armorial*.

<sup>4</sup> Cf. *Armorial*, art. *Lambien*, p. 145.

<sup>5</sup> *Ibidem*, art. *de Vantéry*, p. 276.

Si, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les inondations successives de la Vièze ont « miraculeusement » épargné cet édifice, elles lui ont néanmoins causé de graves dommages : celle de 1733, entre autres, l'avait cerné de quatre pieds de matériaux. En 1766 et en 1767, la bourgeoisie et divers particuliers avaient versé au total une somme de 7221 florins pour y faire les réparations indispensables <sup>6</sup>.

En dépit de ces mesures, la chapelle menaçait sérieusement ruine. Le conseil de la bourgeoisie, en 1773, décida de la reconstruire de fond en comble et, à cet effet, lança au printemps de 1775, un appel <sup>7</sup> à la générosité publique :

Le conseil de la noble bourgeoisie de Monthey, assemblé chez M. le capitaine et châtelain Devantéry, le 23 juillet 1773, ayant considéré que la chapelle de Notre-Dame du Pont, qui avait été bâtie en 1673 par les soins et libéralités de Madame Anne Summermatter, femme d'Antoine Lambien, gouverneur de Monthey, et de noble Marie-Madeleine Fay, femme de noble Jean Devantéry, capitaine général et châtelain, a besoin incessamment de grandes réparations si on veut en prévenir la ruine, mais que comme il est de l'honneur de cette paroisse d'embellir un endroit que la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, a choisi par préférence pour y être honorée et où elle a marqué si singulièrement cette prédilection en le conservant par un des plus grands prodiges deux fois de mémoire d'homme, à savoir en 1726, les 4, 5 et 6 juillet, et en 1733, le 14 de septembre, de tous les efforts de la Vièze débordée qui, ayant presque tout détruit le bourg et les environs, l'a ménagé, quoique le plus exposé étant sur le bord, a résolu, pour y perpétuer la mémoire de cet événement remarquable et de la protection particulière qu'elle accorde à ce saint lieu, d'y rebâtir une chapelle neuve et digne de la grandeur et de la richesse des habitants, si ceux-ci, animés d'un zèle généreux et d'un vrai amour pour la gloire de la puissante Mère de toutes les grâces, s'empressent de contribuer de toutes leurs forces à cette sainte ou louable entreprise. A cet effet, tous les fidèles qui se sentiront pénétrés d'une sainte émulation sont invités par le dit conseil d'aller déclarer d'ici au 15<sup>e</sup> jour du mois prochain [15 mai 1775] auprès du secrétaire de la noble bourgeoisie les secours en argent, en matériaux, voitures d'iceux et journées qu'ils voudront contribuer, afin que suivant cette déclaration le même conseil sache si, avec quelques legs pieux déjà destinés à ce sujet, il peut entreprendre, ainsi que plusieurs le font espérer, un bâtiment qui réponde aux désirs du grand nombre et à la plus grande gloire de Dieu et de sa bienheureuse Mère, dont la protection envers cet endroit se manifestera de plus en plus, si on se montre avec empressement ses zélés serviteurs.

Ainsi a été arrêté et conclu au dit conseil pour être publié dimanche prochain par M. le curé durant les offices.

En foi de quoi

B. Galley, curial.

---

<sup>6</sup> M. Clément, *Polygraphia Vallesiaca ecclesiastico-civilis 1807*, p. 218 (manuscrit en possession de M<sup>me</sup> Antoine Zumoffen, à Monthey, qui a eu l'obligeance de nous le communiquer).

<sup>7</sup> Cité par Devantéry et ses transcripteurs.



Fig. 1 — La chapelle du Pont vue du nord-ouest  
avec le porche

(Photo F. Colpaert)

La chapelle érigée en 1673 a été démolie à la fin d'avril 1775 et, le 15 mai suivant, « on a jeté les fondements de celle qu'on a rétablie à neuf par les libéralités de tous les particuliers de l'endroit en suite de l'invitation et exhortation » ci-dessus, « de sorte que le péristyle se trouve aujourd'hui où était l'ancienne chapelle, et qu'ainsi la dite chapelle commence où la vieille finissait »<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Notice de J. Devantéry.

Pour commémorer cet événement, le banneret Jean Devantéry composa les distiques suivants :

INDOMITVS FLVVIVS DVM PROTINVS OMNIA VASTAT  
 NEC RIVI SVPERANT LIMINA RURA PECVS  
 PRODIGIO SALVVM HOC QVONDAM NOBILE TECTVM  
 SED VOTIS GRATVM SED TIBI VIRGO SACRVM  
 MAJVS POSTERITAS STVDET ÆDIFICARE SACELLVM  
 CASTIS AC DECORIS NE EXCIDAT ILLA DIES <sup>9</sup>.

\* \* \*

La chapelle du Pont est un édifice baroque (fig. 1) dont le style rappelle beaucoup les églises de la vallée de Saas, en particulier la charmante rotonde de Saas Balen (1809-1812), œuvre de l'architecte Jean-Joseph Andenmatten, bourgeois de Sion <sup>10</sup>.

Nous ignorons quel a été l'architecte de la chapelle de Monthey, mais elle offre de telles parentés avec celle de Balen et avec d'autres constructions connues d'Andenmatten, que nous pensons qu'elle est peut-être une de ses œuvres de jeunesse <sup>11</sup>.

<sup>9</sup> « Vers faits par le soussigné [Jean Devantéry] pour servir d'inscription à la dite chapelle, qui avait été conservée dans la grande inondation de 1733, quoiqu'elle fût sur le bord de la Vièze et par conséquent la plus exposée » (cité par A.-J. de Rivaz, *op. cit.*, p. 558). — « Tandis que la rivière indomptée ravage soudainement campagnes [et] troupeaux, ses flots ne passent pas le seuil [de cette chapelle]. Ce noble toit, cher à nos vœux, mais sacré [à vos yeux], o Vierge, a été jadis sauvé par un prodige. La postérité désire édifier une plus grande chapelle, afin que ce jour [glorieux] ne tombe pas dans l'oubli chez vos fidèles que vous avez honorés. » (D'après une traduction littérale de M. le ch. N. Viatte, St-Maurice.) Nous donnons ces vers en suivant le texte publié par Tamini et Delèze. Nous ignorons s'ils ont jamais été gravés. Nos deux auteurs font mention (*op. cit.*, p. 150) d'une « plaquette » dont ils se gardent bien d'indiquer l'emplacement, car la plaque avec inscription qui se trouve encadrée dans la façade ouest de la chapelle rappelle un autre événement, on le verra plus loin ; ils ont non seulement copié leur texte dans Carraux (*op. cit.*, p. 235), ils l'ont encore corrigé comme en font foi des ratures de la main de Tamini. En effet de Rivaz et Carraux ont transcrit, au 2<sup>e</sup> vers, *Nec civi superant limina*, et au 3<sup>e</sup>, *hoc quondam ignobile tectum* ; si le terme *civi* paraît être une faute de lecture pour *rivi*, le qualificatif *ignobile* (= « ce toit autrefois modeste ») marque mieux l'opposition avec *sacrum*.

<sup>10</sup> W. Hauser, *Die Kirchen des Saastales im Wallis*, Zurich, 1923, pp. 2-12.

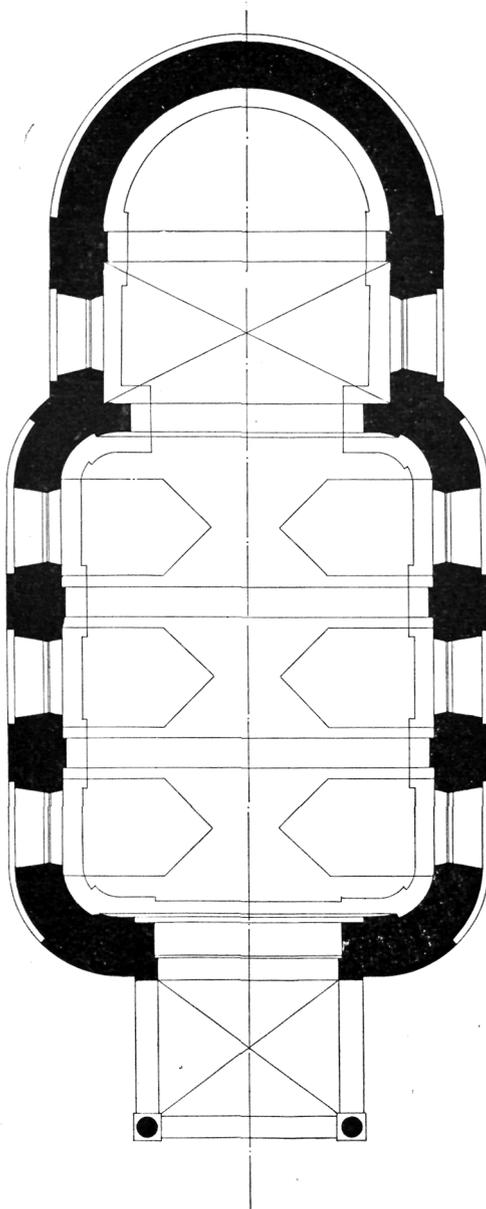
<sup>11</sup> Le maître-maçon, architecte et entrepreneur Jean-Joseph Andenmatten, de Saas, a laissé en Valais, à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, des œuvres fort intéressantes qui ne sont pas encore toute identifiées, et sa carrière mériterait de faire l'objet d'une étude spéciale. Agé d'environ trente ans, il s'est marié à Sion, en 1778, avec Anne-Marie-Catherine Jost, de Münster (Sion, registres de paroisse, mariages, au 3 mai 1778). En 1782,



Fig. 2 — **Chapelle du Pont.**  
**La façade latérale sur la Place du Marché**

(Photo F. Colpaert)

il demande au conseil de Sion l'autorisation d'exercer sa profession de maître-maçon en cette ville, s'offrant à donner, au moyen de plans et de maquettes, la preuve de ses capacités ; en séance du 4 avril, le conseil décide d'agréer sa requête dès qu'il aura fourni la preuve (*Rathsprotocolle*, à la date indiquée, Sion, Arch. cant., fonds ABS, 240/80). Le 29 mai suivant, Andenmatten présente les plans qu'il a exécutés et renouvelle sa demande ; le conseil, dans sa réponse, dit « qu'il est heureux de constater qu'un Valaisan possède de tels talents, et que mes gracieux Seigneurs l'aideront autant que possible, en temps et lieu, — et il est reconnu en qualité de maître ». (*Ibidem* : *Man ertreüt sich, das ein Walliser dise fähigkeit besitzt, und M.G.H. werden ihnen, so viel möglich, in zeit und orth an die hand gehen, und ist als meister erkent.*) — Dans sa requête au conseil, qui est encore conservée (Sion, Arch. cant., fonds ABS, tir. 192, liasse 2, no 39 : *Supplicatio honesti magistri murary Josephi Andenmatten 1782*, 2 fol.), Andenmatten mentionne seulement que, pendant quelques années et sans avoir voyagé à l'étranger, il a appris tout seul l'architecture (... *nach demme ich etwelche yahren ohm lender erfahren bey mier selbsten gelehret die baukunst zu yeben...*) ; qu'il s'est efforcé d'apprendre les cinq ordres... ; qu'il a examiné attentivement toutes les églises du Haut-Valais, qu'il en a vu quelques-unes qui sont une adaptation de l'ordre ionique ou 3<sup>e</sup> ordre, à savoir le couvent des jésuites, à Brigue, et l'église de Ringacker, à Loèche (*ich habe im oberen Wallis shier zuhan alle Gottesheusser betrachten, hab etwelche gesehen, die mit jonique oder dritte ornung shen über eins kommen, nemlich das Jesuwitterkloster zu Brig und die kirk auf dem ringacker zu Leig...* — Le texte de la



PLAN

ECHELLE — 1 — 2 — 3 METRES

(Relevé de Ch. Zimmermann, architecte)

Fig. 3 — Chapelle du Pont. - Plan

Edifiée légèrement au sud de l'emplacement de la chapelle de 1673, elle n'en a, semble-t-il, rien conservé. Mais, en dépit de la « percée » qui a détourné le cours de la Vièze en 1726-1727<sup>12</sup>, elle a gardé son nom, et aujourd'hui, elle orne le sommet de la Place du Marché à laquelle elle donne un cachet particulier (fig. 2).

Cette chapelle présente un exemple de plan unique en Valais (fig. 3). De fait, la plupart de nos chapelles baroques sont établies sur un plan rectangulaire que termine généralement un chœur polygonal. Celle du Pont offre la caractéristique des arrondis qui remplacent les angles, et s'achève par un chœur semi-circulaire.

Les dimensions extérieures de l'édifice sont de 13.50 m. de longueur, porche non compris ; la nef a 6.90 m., et le chœur, 5.50 m. La façade de l'entrée est flanquée d'un porche arqué et voûté que recouvre une toiture au profil en doucine renversée, qui ressemble d'une manière frappante à celui de l'église du collège, à Sion. Les arcs sont portés par deux colonnes de style toscan sur piédestal en marbre de St-Triphon. Les latéraux retombent sur des pilastres également en marbre. L'entrée, sans encadrement, a une largeur de 2.60 m. Cette grande ouverture devait sans doute permettre une parfaite visibilité des fonctions liturgiques aux fidèles qui ne pouvaient trouver place à l'intérieur de la chapelle.

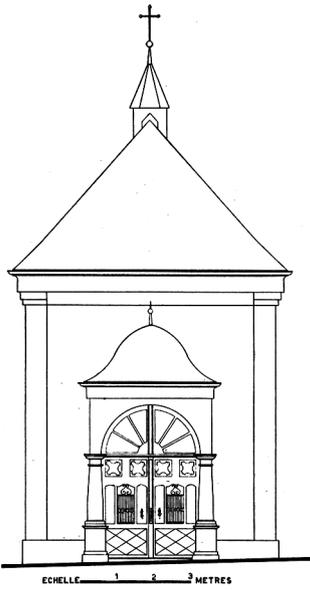
La porte est en noyer ; elle offre, dans sa partie inférieure, un entrecroisement de lames et, dans sa partie supérieure, des panneaux ornés de gracieuses moulures taillées dans la masse. Les

---

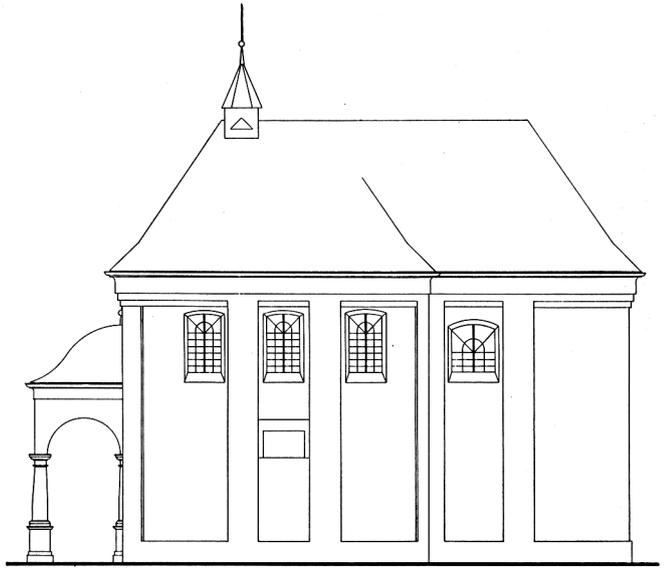
requête a été connu de J.-B. Bertrand qui en fait état, sans donner la référence, dans *Notes sur le commerce, l'industrie et l'artisanat en Valais avant le XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Ann. Val.*, 2<sup>e</sup> S., t. IV, 1940-1942, p. 537 ; mais Bertrand n'a pas consulté les protocoles du conseil de Sion). Si Andenmatten n'énumère pas les édifices qu'il a déjà construits jusqu'alors, il est néanmoins possible que, pendant les années d'apprentissage où il s'est exercé à la profession d'architecte (*die baukunst zu yeben*) et encore antérieurement à son mariage à Sion, il ait dressé les plans de la chapelle du Pont, à Monthey. Toutefois, à part les parentés de style, nous n'avons aucune preuve pour étayer notre hypothèse ; nous n'avons pas trouvé de renseignements dans les comptes des procureurs de la bourgeoisie de Monthey, pour 1775 (*Monthey, Arch. comm.*, G. 44, fol. 8-119).

Outre l'église de Saas Balen, Andenmatten a construit à Sion sa propre maison (1786), devenue par la suite la maison Penon-de Nuce, à l'angle de la rue de Conthey - Grand-Pont, et l'église du collège (1806-1809) ; on lui attribue aussi un projet de reconstruction de la Majorie et la maison du chapitre (A. Wolff, *Les projets de reconstruction de la Majorie après l'incendie de Sion en 1788*, dans *Vallesia*, t. I, 1946, p. 84), en chantier en 1810 (cf. notre article *Relation du voyage fait en Valais en août 1810 par François Bourquenoud le Jeune*, dans *Ann. Val.*, 2<sup>e</sup> S., t. VII, 1949-1951, p. 110, note 32). Andenmatten est certainement encore l'architecte de plusieurs édifices reconstruits à Sion après l'incendie de 1788.

<sup>12</sup> A. Comtesse, *L'inondation de Monthey de 1726 et la Percée du Château-Vieux*, dans *Ann. Val.*, 1<sup>re</sup> S., t. III, 1920-1921, pp. 76-111.



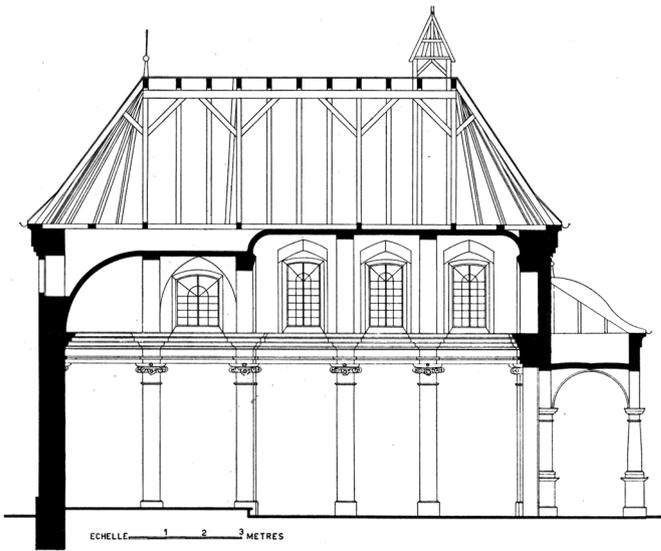
FACE ENTREE



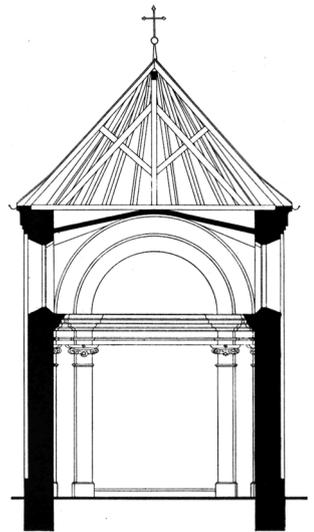
FACE LATÉRALE

Fig. 4 — Chapelle du Pont. - Façade de l'entrée et façade latérale

(Relevé de Ch. Zimmermann, architecte)



COUPE EN LONG



COUPE EN TRAVERS

Fig. 5 — Chapelle du Pont. - Coupes en long et en travers

(Relivé de Ch. Zimmermann, architecte)

panneaux intermédiaires de chacun des vantaux sont au nombre de trois, dont un muni de grillages. Notons encore à ce sujet les belles entrées en fer forgé qui ont été malheureusement peintes, ce qui les prive du cachet que donne toujours la matière naturelle.

Les deux faces latérales (fig. 4 et 5), identiques, sont animées par des bandes verticales qui, avec le soubassement et le bandeau de la corniche, forment des rectangles encadrant les fenêtres à arc surbaissé. Ces bandes ont une saillie prononcée (environ 10 cm.) qui rappelle encore celle que nous retrouvons dans les églises de Jean-Joseph Andenmatten (Saas Balen, église du collège, à Sion). La corniche comprend une gorge assez profonde qui se prolonge en un bandeau d'environ 40 cm. de largeur ; celui-ci surmonte deux autres petits bandeaux dont le dernier est entrecoupé par les bandes verticales.

La toiture, au profil bien marqué, est recouverte de petites ardoises du pays. Un clocheton trapu, coiffé d'une pyramide à base polygonale, se dresse au-dessus de la première travée de la nef.

Sur la façade ouest, au-dessous de la fenêtre qui s'ouvre sur la travée centrale, se trouve encastrée une plaque de grès portant l'inscription suivante, commémorant la « percée » :

+  
I H S  
6 · IVL[II] · 1726 · INVNDAVIT  
VIESIA · AVSPICE B[EATA] : V[IRGINE] :  
MARIA INCHOATVS NOVVS  
ALVEVS (1)5 · AVG[VSTI] · EIVSDEM  
ANNI · FINITVS 1728<sup>13</sup>

Alors que l'aspect extérieur de la chapelle est sobre et simple, l'intérieur nous surprend par la grâce de son décor et par la grande clarté qui se dégage du vaisseau.

La nef, voûtée en berceau, est divisée en trois travées que séparent les pilastres et les arcs doubleaux. Le chœur est constitué par une première travée en berceau et une abside semi-circulaire que recouvre une voûte en quart de sphère.

Les pilastres soutiennent une corniche remarquablement proportionnée qui fait le tour de l'édifice sans interruption. Ils sont

---

<sup>13</sup> « La Vièze a débordé le 6 juillet 1726. Un nouveau lit a été commencé sous les auspices de la B. Vierge Marie le 15 août de la même année, et achevé en 1728. » — Cette inscription a déjà été relevée par Wick au milieu du siècle dernier (Ms., copie aux Arch. cant., Sion, p. 151) ; le Dr A. Comtesse s'y réfère plusieurs fois sans la citer textuellement (*op cit.*, p. 85, n. 2 ; p. 98, n. 3 et p. 109, n° 17).



Fig. 6 — Chapelle du Pont. - Le chœur et l'autel

(Photo F. Colpaert)

surmontés de chapiteaux inspirés de l'ordre ionique dont les volutes sont reliées par des guirlandes.

Les fenêtres hautes sont aménagées dans des jouées qui pénètrent dans la voûte en berceau. L'arc de la façade d'entrée a permis d'élégir le mur de façade.

*Décoration.* Toutes les parois intérieures sont chaulées en blanc, à l'exception des pilastres, de l'arc du chœur et des doubleaux qui sont légèrement rosés. Il semble bien que la dernière restauration de 1938 a judicieusement respecté les tons primitifs.

Sur l'arc de l'entrée, un cartouche porte l'inscription :

AVE MARIA GRATIA PLENA

Le médaillon de la première travée offre une scène de naufrage accompagnée de l'inscription :

RESPICE STELLAM INVOCA MARIAM

Celui de la deuxième travée représente la Sainte Vierge dans la gloire céleste et ayant à ses pieds des personnages qui l'implorent ; une banderolle porte l'inscription suivante :

SUB TUUM PRAESIDIUM CONFUGIMUS

Le médaillon de la troisième travée représente probablement la Présentation au Temple. — Sur l'arc du chœur, un cartouche porte les armoiries de Monthey. Quant à la voûte du chœur, elle est ornée d'un médaillon dont le décor est constitué par quatre têtes d'angelots avec, au centre, une colombe. Toute cette décoration n'est cependant pas d'une grande valeur artistique.

L'autel proprement dit est en maçonnerie et n'offre aucun intérêt. Il représente le type de l'autel-tombeau et son antependium est enduit de plâtre grossièrement peint. Au centre, le monogramme du Christ, au-dessous duquel figurent trois clous.

Si cette partie n'offre guère d'intérêt, il n'en est pas de même du retable (fig. 6) qui est en stuc véritable (*stucco*), imitant parfaitement le marbre. Il est constitué dans sa partie inférieure par une niche à coquille élégamment décorée, elle-même flanquée de deux colonnettes munies de chapiteaux d'essence corinthienne.

C'est dans cette niche qu'est déposée aujourd'hui une belle piété (58 cm. de hauteur et 38 cm. de largeur) (fig. 7). Elle se trouvait dans la chapelle au moment de la restauration de 1938. Elle était placée sur une armoire-crédence de peu de valeur et était entièrement badigeonnée à la chaux. Le grattage de cette chaux a permis de faire réapparaître les tons et les ors primitifs. La Vierge est assise de front dans une attitude hiératique ; elle ne ploie pas sous le poids de son Fils dont le corps, dans un raccourci saisissant par sa rigidité, repose sur ses genoux. Cette attitude du groupe comme la sobriété du vêtement de la Vierge, sont typiques de l'époque préclassique qui tend à abandonner tous les éléments dramatiques du rococo. C'est pour ces raisons que nous devons dater cette piété de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans doute de la reconstruction de 1775<sup>14</sup>.

Le tableau de l'autel, au-dessus de la niche, représente l'Annonciation de la Vierge Marie. C'est une toile peinte, de 103 cm. de largeur sur 178 cm. de hauteur, d'un auteur inconnu. Elle semble avoir été retouchée lors de restaurations antérieures. Elle est encadrée d'une baguette étroite et surmontée d'un cartouche portant les armes de Monthey.

---

<sup>14</sup> Quoiqu'au premier abord nous ayons été partisans d'attribuer cette piété à une époque plus ancienne, nous nous sommes finalement rangés à l'opinion du R. P. Othmar Steinmann, OSB, du couvent de Disentis, qui a bien voulu en examiner la photographie. Le P. Steinmann a étudié en détail l'œuvre du sculpteur valaisan Johannes Ritz (1666-1729) et de son atelier dans un important travail qui paraîtra dans *Vallesia*, t. VII, 1952.



Fig. 7 — Chapelle du Pont. - La pietà du retable (XVIII<sup>e</sup> s.)

(Photo F. Colpaert)

Enfin, le sommet du retable se termine par une corniche d'un mouvement élégant avec un couronnement aux formes tourmentées, au centre duquel on voit l'Enfant Jésus portant dans sa main gauche le globe terrestre.

De chaque côté de l'autel, un arc décoré de guirlandes qui supporte une statue, s'appuie à la paroi du chœur. Les statues méritent une mention spéciale. En effet, si elles semblent actuellement faire partie de l'ensemble décoratif du chœur tant elles s'harmonisent avec l'architecture du retable, il n'en reste pas moins qu'elles ont été posées lors de la dernière restauration ; elles ont remplacé avantageusement des statues en plâtre indignes d'un tel édifice. Les deux statues sur les arcs, représentant S. Jean et Ste Marie-Madeleine, proviennent, selon la tradition, d'un calvaire qui figurait autrefois dans l'ancienne église paroissiale de Monthey ; les deux autres statues, placées sur un socle contre les pilastres de l'entrée du chœur, représentant, l'une S. Joseph et l'Enfant Jésus, l'autre la Vierge, proviennent d'une église démolie du Valais central<sup>15</sup>.

Comme toutes les chapelles votives, celle du Pont contient un certain nombre d'ex-voto. Ces témoignages de reconnaissance pour des grâces ou des guérisons obtenues par l'intercession de Notre-Dame, ont été inventoriés en 1943 par M. Jean Marclay à l'intention de la Société suisse des Traditions Populaires. Le plus ancien de ces ex-voto est daté de 1785. Citons encore un tableau représentant la Vierge et l'Enfant, signé Chapelet et daté de 1854.

La chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame a subi plusieurs restaurations au cours du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. La dernière a eu lieu en 1938. La voûte présentait alors quelques fissures ; l'administration communale fit renforcer le sommet des voûtes par une ceinture de béton armé et l'on procéda à quelques réfections aux façades et à l'intérieur de l'édifice. On peut seulement regretter que les tons des façades n'aient pas été aussi judicieusement choisis que ceux de l'intérieur.

La chapelle du Pont est un des bijoux qui constituent le patrimoine artistique de la paroisse et de la cité. Puissent les générations futures conserver pieusement ce témoignage de la foi des ancêtres.

André DONNET et Charles ZIMMERMANN

---

<sup>15</sup> Renseignements obligeamment communiqués par M. l'abbé L. Bonvin, curé-doyen de Monthey.